

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

	Date	Heure	Numéro	Département(s)
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	14.05.2014			DDTE
	Annule et remplace			

Auteur(s): Groupe socialiste	Lié à: ad 14.003
Titre: Amendement au projet de loi sur les chiens (LChiens)	
Contenu:	
<p>Article 14</p> <p><i><u>¹Le détenteur ou la détentrice empêche son chien de salir le domaine public et de souiller les cultures et les pâturages. Il lui incombe de ramasser les déjections de son animal.</u></i></p> <p><i><u>Suppression de l'alinéa 2.</u></i></p> <p><i><u>L'alinéa 3 devient l'alinéa 2.</u></i></p>	
Motivation (facultatif):	

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Autres signataires (nom, prénom)	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER